

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Sixième Conférence des Ministres Africains de l'Intégration
18-19 avril 2013
Hôtel Intercontinental
Fort Balaclava
Maurice

COMAI/Decl. (VI)

DECLARATION

Nous, Ministres africains de l'intégration, réunis en notre sixième Conférence les 18 et 19 avril 2013 à Fort Balaclava, à l'île Maurice,

RAPPELANT les engagements des Chefs d'Etat et de Gouvernement en matière de développement et d'intégration de notre continent, tels que consignés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000), le Traité instituant la Communauté économique africaine (AEC) de 1991, la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 et la Déclaration d'Accra de juillet 2007,

CONSIDERANT les décisions Assembly/AU/Dec.112 (VII) et Assembly/AU/Dec.113 (VII) de la septième session ordinaire de la Conférence de l'Union relatives respectivement au moratoire sur la reconnaissance des CER et l'institutionnalisation de notre Conférence,

TENANT COMPTE de la décision du Sommet conjoint des Chefs d'Etat de la CAE, du COMESA et de la SADC, de juin 2011 lançant les négociations de la zone de libre-échange tripartite et la détermination de mettre en place rapidement une zone de libre-échange intégrant les trois communautés,

CONSIDERANT les décisions Assembly/AU/Dec. 392(XVIII) et Assembly/AU/Dec. 456(XX) de la Conférence de l'Union relatives, respectivement, à la formation d'un second bloc de CER et à l'institutionnalisation de la Conférence de l'Union sur le Développement et l'Intégration au mois de juin/juillet, à compter de l'année 2014,

APRES un échange de vues approfondi sur l'état de l'Intégration de notre continent, sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la COMAI V,

Exprimant notre appréciation aux Autorités mauriciennes pour leur décision d'exempter de visa les ressortissants de la plupart des pays africains,

RECONNAISSANT l'importance de l'autonomisation des organisations régionales et continentales,

AYANT pris note des recommandations contenues dans le rapport de la réunion d'experts,

AYANT délibéré sur le thème «**Gouvernance de l'Intégration** », et

NOUS félicitant de l'atmosphère de franchise et de cordialité qui a caractérisé nos travaux,

Gouvernance de l'Intégration

DEMANDONS aux États membres de:

- i. développer et promouvoir une nouvelle forme et un nouvel esprit de panafricanisme pour faire face aux défis du monde actuel en faisant appel à des mesures pratiques visant à maximiser les potentialités du continent, à réaliser son émancipation en matière de développement et consolider sa transformation économique ;
- ii. œuvrer au renforcement de la confiance mutuelle afin d'approfondir le processus d'intégration;

- iii. renforcer la cohésion et la solidarité entre eux en vue de faire face aux menaces extérieures;
- iv. œuvrer à la mutualisation progressive de leurs souverainetés par l'internalisation des décisions régionales et continentales, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif et du Traité d'Abuja;
- v. renforcer leur coopération en tenant compte du phénomène de la mondialisation en vue de tirer le maximum d'avantages des différents partenariats;
- vi. renforcer le pouvoir des institutions régionales et continentales afin de leur permettre de jouer leur rôle dans la coordination et l'accélération du processus d'intégration;
- vii. mettre en place des forums nationaux en vue d'examiner les questions liées à l'intégration avec les différentes parties prenantes, notamment le secteur privé, les médias, les associations de jeunes et la société civile ;
- viii. faire de leurs diversités linguistique, ethnique et culturelle une dynamique d'accélération du processus d'intégration ;
- ix. élaborer des politiques communes de convergence dans les principaux domaines sectoriels en matière d'intégration ;
- x. promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée sur le continent ;
- xi. inclure, par le truchement de la Conférence des Ministres africains en charge de l'éducation (COMEDAF), l'histoire de l'Afrique, les langues africaines et l'intégration régionale dans les programmes d'enseignement ;
- xii. mobiliser les ressources nationales et autres telles que les Sources alternatives de financement de la Commission de l'Union africaine et la Facilité de financement des infrastructures en Afrique qu'envisage de mettre en place la Banque africaine de développement, pour financer les projets d'infrastructure régionaux et continentaux susceptibles de promouvoir l'intégration,
- xiii. accélérer la libre circulation des peuples en allégeant les conditions de délivrance de visas, et
- xiv. opter pour un modèle de développement et de croissance économique inclusif.

DEMANDONS à la Commission de l'UA de:

- i. mettre en place un mécanisme interdépartemental de coordination de l'intégration aux niveaux régional et continental ;
- ii. accélérer la délivrance de passeports de l'UA aux citoyens africains en émulation de l'expérience de la CEDEAO et de la CAE ; et

- iii. concevoir, en consultation avec les CER et les États membres, un permis de conduire ainsi qu'une police d'assurance automobile continentaux susceptibles d'être reconnus et acceptés par tous les pays africains.

État de l'intégration

- i. **Demandons** à la Commission de l'UA de:
- organiser, en attendant la mise en œuvre intégrale des décisions pertinentes visant à rendre les Comités techniques spécialisés (CTS) opérationnels, une Conférence conjointe des Ministres Africains de l'Intégration et des Ministres de l'Economie et des Finances en vue d'une participation accrue au processus de prise de décision et de mobilisation de ressources suffisantes pour l'exécution des différents programmes d'intégration.
 - élaborer un cadre harmonisé en vue d'évaluer, de manière scientifique, la mise en œuvre du processus d'intégration, à l'aide d'indicateurs d'intégration et de critères communs d'évaluation et d'appréciation, sur la base du Plan de développement intégral de l'UA.
- ii. **Demandons** également à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER et les autres parties prenantes, d'élaborer des politiques et des programmes spécifiques sur l'échange d'expériences et de main-d'œuvre qualifiée entre pays africains.

Mise en œuvre des recommandations des sessions ordinaires de la Conférence des Ministres africains de l'intégration (COMAI)

Demandons à la Commission de l'UA de:

- i. inviter les représentants de la société civile aux réunions futures de la COMAI;
- ii. organiser un forum sur l'intégration, devant servir de cadre de dialogue public-privé sur les questions d'intégration et favoriser une mise en œuvre accélérée et l'élaboration de politiques adéquates en la matière;
- iii. élaborer un programme qui suscite l'adhésion des jeunes africains aux questions d'intégration et de développement de l'Afrique ; et
- iv. créer un observatoire de l'intégration en tant qu'outil de suivi et d'évaluation et ce, en prélude au projet de création par la Commission de l'UA d'un cadre de suivi et d'évaluation du processus d'intégration.

Situation particulière des pays insulaires et enclavés

Demandons à la Commission de l'UA d'entreprendre une étude sur les besoins des États insulaires et des pays enclavés en matière d'intégration en vue de développer un programme d'assistance spécial visant à accélérer leur intégration ;

Demandons également à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER, les États membres et les partenaires concernés, d'organiser une réunion consultative sur « l'économie bleue ».

Formation du Second Bloc

Invitons la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA et leurs États membres à accélérer leurs consultations en vue de former rapidement le Second bloc conformément à la décision Assembly/AU Dec.392 (XVIII) de la Conférence de l'Union ;

Demandons à la Commission de l'Union africaine de vite peaufiner la Note Conceptuelle sur la formation du Second Bloc pour envoi aux CER concernées.

Zone de libre-échange continental (ZLEC)

Soulignons l'importance d'harmoniser la mise en œuvre de la ZLEC et du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain aux niveaux national et régional, au moyen de diverses mesures et interventions qui tiennent compte de la nécessité de ressources techniques et financières spécifiques de la part des États membres, des CER et des partenaires au développement.

Première Conférence de l'Union sur le Développement et l'Intégration

Demandons à la Commission de l'UA de:

- i. aborder, en étroite consultation avec les CER, les préoccupations liées au développement et à l'intégration des États insulaires dans le cadre du sous-thème sur le développement des pays les moins avancés et des pays enclavés en vue de leur passage à une catégorie supérieure ; et
- ii. œuvrer, en étroite collaboration avec les CER, aux préparatifs du Sommet sur le développement et l'intégration afin d'assurer une synergie dans ses préparatifs avec le Plan stratégique de l'UA.

Tenue de la prochaine Conférence

Accédons, avec gratitude, à l'offre des Autorités compétentes Ougandaises d'abriter la septième Conférence des Ministres africains de l'Intégration (COMAI VII).

Motion de remerciements

Exprimons aux Autorités compétentes mauriciennes nos profondes gratitude et appréciation pour l'accueil chaleureux réservé aux diverses délégations ainsi que pour les facilités mises à leur disposition et qui ont largement contribué aux conclusions fructueuses de leurs délibérations.

Invitons finalement chaque Etat membre et toutes les parties prenantes à effectivement mettre en œuvre les recommandations de notre Conférence.

Fait à Fort Balaclava (Maurice), le 19 avril 2013.